



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2018**

↳ **Madame la Présidente a informé le Conseil d'Administration de sa décision de reporter l'examen du point relatif au régime indemnitaire BIATS à la prochaine séance fixée au vendredi 7 septembre.**

Cette proposition de report s'appuie sur le constat du caractère inachevé des discussions engagées lors de plusieurs séances du groupe de travail réunissant les organisations syndicales et l'équipe de direction.

Malgré de nombreuses propositions formulées par les organisations et par la direction, les 2 projets soumis au vote ont été rejetés par le Comité Technique.

Le délai supplémentaire permis par ce report sera utilisé pour examiner d'éventuelles nouvelles propositions et approfondir l'examen de celles déjà formulées.

↳ **Le Conseil d'Administration, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, a été informé des principaux éléments de cadrage du budget 2019.**

Sur le plan du calendrier budgétaire, les dialogues budgétaires avec les services de formation et de recherche sont en cours ; ils ont commencé le 11 juin et se poursuivront jusqu'au 12 juillet. Le dialogue budgétaire avec les services supports (DPIL, DSIN, SIGDU, Activités transversales) aura lieu entre le 24 septembre et le 5 octobre.

Sur le plan institutionnel, une première délibération sur la détermination des enveloppes formation et recherche est prévue le 5 octobre. Une seconde délibération, prévue le 26 octobre, définira les grandes masses Fonctionnement, Personnel et Investissement.

L'examen final du budget 2019 est inscrit à l'ordre du jour du CA du 21 décembre.

A l'occasion de ce Débat d'Orientation Budgétaire, l'équipe de direction a présenté un diagnostic de la situation budgétaire de l'établissement en soulignant 3 éléments caractéristiques :

- Notre université est l'université française qui présente le ratio le plus inquiétant en terme de rapport Dépenses de Personnel / Produits encaissables. Cet indicateur est utilisé par le Ministère pour identifier la fragilité d'un établissement pour faire face à l'ensemble des dépenses. Il atteint chez nous 87.1% en 2017 alors qu'il est significativement plus bas chez les autres universités SHS (Montpellier 3 Paul Valéry 84%, Toulouse 2 Jean-Jaurès 81.6%).
 - o Notre université fait partie des 10 universités, la seule en SHS, ayant connu le plus fort taux de croissance des titulaires depuis 2012, confirmant ainsi les choix politiques de maintenir une vigilance particulière sur l'emploi statutaire. Mais cela se traduit également par une rigidification de la structure de notre masse salariale (poids des titulaires sur l'ensemble de la masse salariale) qui est passé de 77.14% en 2012 à 78.51% en 2017 ;
- Notre université, malgré tous nos efforts engagés ces dernières années, reste une des universités de France qui présente le ratio le plus faible en terme de rapport Ressources

propres / Produits encaissables. Cet indicateur est passé de 11.9% en 2013 à 11.6% en 2017. A titre d'exemple, ce taux est de 14.2% pour l'université Montpellier 3 Paul Valéry.

- L'établissement doit faire face à une hausse progressive des dépenses incompressibles (viabilisation, contrats d'entretien et de maintenance, cotisations, ...) de 631 000 € (soit une hausse de 10% en 2 exercices)

Face à ce constat un peu sombre, les objectifs politiques sont clairs :

- Assurer la soutenabilité du budget selon une trajectoire pluriannuelle qui passera par une double mobilisation:
 - o Un effort sans précédent sur la maîtrise de la masse salariale
 - o Une mobilisation collective sur la stratégie de développement des ressources propres en travaillant prioritairement sur 3 objets
 - Valorisation du patrimoine bâti et non-bâti
 - Développement de la FTLV
 - Renforcement des partenariats existants et recherche de nouveaux partenariats
- Préserver et même renforcer les dotations pour la formation et la recherche
- Financer le schéma pluriannuel de stratégie immobilière en permettant un excédent patrimonial de fonctionnement
- Ajuster l'offre de formation sans alourdir les groupes de TD dont le seuil restera fixé à 40 étudiants en relançant notamment la réflexion sur les mineures, les UE transversales, ...

Le Conseil d'Administration a été informé des premières anticipations en recettes et en dépenses pour le budget 2019.

Sur le volet recettes, la Subvention pour Charges de Service Public devrait connaître une augmentation du fait notamment de l'extension en année pleine des mesures du Plan Etudiant (postes, investissements pédagogiques, dispositifs d'accompagnement « Oui si »).

Les ressources propres vont également être impactées par la mise en place de la Contribution Vie Etudiante. En effet, malgré une hausse attendue de nos effectifs, la suppression des droits associés au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) devrait conduire à une grande stabilité de ces recettes. En revanche, l'établissement devrait percevoir des moyens complémentaires liés aux 41 € par étudiant inscrit (quote-part de la nouvelle taxe « contribution vie étudiante et de campus » payée lors de l'inscription à l'université), boursier ou non, que le CNOUS, en tant qu'organisme collecteur, devra reverser aux universités. En l'état, il demeure un certain nombre de points d'interrogations à la fois sur le montant global des ressources supplémentaires attendues et sur les orientations en matière de santé et de sport du site bordelais.

Sur le volet dépenses, l'équipe de direction a présenté un projet de campagne de recrutement 2019 extrêmement limité :

- Pour les postes enseignants, sur un ensemble de 29 postes d'Enseignants-Chercheurs (21 postes vacants au 1er septembre 2018 et une estimation de 8 départs à la retraite au 31 août 2019), il est prévu à ce stade 3 recrutements dont 1 recrutement Handicap. Parallèlement, le projet prévoit le retour à la règle d'affectation d'1 ATER sur 2 postes vacants contre 1 sur 3 cette année.
- Pour les postes BIATS, de la même manière, la campagne d'emploi sera essentiellement réservée aux recrutements « Sauvadet » et Handicap.

Sur les dépenses de fonctionnement, en application des objectifs politiques prioritaires, le projet prévoit notamment :

- Le relèvement du fonds de soutien à la pédagogie à hauteur de 70 000 €

- Un objectif d'augmentation de 100 000 € de l'enveloppe Recherche qui devrait permettre notamment d'affecter des moyens spécifiques pour l'accompagnement de projets innovants, préfigurateurs d'équipes émergentes, la restructuration de certaines équipes d'accueil.

Sur le volet investissement, et ce dans une logique pluriannuelle, le projet prévoit la définition dès le Budget Initial d'un excédent de fonctionnement de 200 000 € nécessaire pour pouvoir financer à terme l'enveloppe Investissement nécessaire pour couvrir les opérations les plus prioritaires, sans prélever de manière déraisonnable sur le fonds de roulement.

En effet, nous avons identifié un ensemble d'opérations de travaux jugées nécessaires mais actuellement non financées (ni par l'Opération campus, ni par le CPER, ni par les fonds propres), dont le montant est estimé à 1 805 000 €. On peut citer par exemple un ensemble de travaux concernant l'IUT (désenfumage, diagnostic façade, étanchéité toitures, audit thermique) mais également la rénovation des amphis Papy/Lefevre.

L'exercice budgétaire 2019 est donc considéré comme un exercice de transition caractérisé par l'organisation de deux grandes réflexions :

- L'adaptation de notre offre de formation en lien avec la mise en place du nouvel arrêté licence
- L'évolution de l'organisation du secteur recherche avec le soutien aux projets émergents et la reconfiguration du périmètre de certaines équipes d'accueil

Dans cette année de transition, l'université doit donc procéder à une réduction importante de ses dépenses de masse salariale et se donner les moyens d'autofinancer une partie de ses besoins pluriannuels d'investissement afin de garantir le cadre de vie et de travail de la communauté universitaire, tout en réalisant un effort budgétaire sans précédent en faveur de la recherche.

↳ Le Conseil d'Administration a adopté (10 abstentions et 21 Voix Pour) un additif à la délibération relative aux agents non-titulaires enseignants portant sur la situation de certains lecteurs d'échange.

Le DAAD (Office allemand d'échanges universitaires) gère les lecteurs de 45 universités françaises et entend assurer les mêmes conditions à tous ces lecteurs, à savoir 200 heures selon eux.

Les lecteurs à l'université Bordeaux Montaigne assurent un service d'enseignement de 250 heures TD annuelles. Le décret relatif aux lecteurs indique en effet les dispositions suivantes : *Les lecteurs de langue étrangère assurent un service annuel en présence des étudiants de trois cents heures de travaux pratiques. Leur service peut comporter des travaux dirigés sans que leur nombre d'heures annuelles de travaux dirigés puisse être supérieur à cent.*

Le DAAD est une organisation reconnue qui assure la qualité des lecteurs envoyés (souvent déjà docteur ou agrégé). Ils font des heures dites « à contenu » (civilisation et littérature).

Le refus de l'université Bordeaux Montaigne à la demande du DAAD de passage à 200 heures de service annuel d'enseignement pour ses lecteurs entraînerait la fin de cette collaboration, donc un renoncement à un partenariat reconnu qui est, pour les germanistes, prestigieux. A ce stade de l'année (la lettre du DAAD a été reçue en juin), renoncer à ce partenariat créerait en outre une incertitude pour la rentrée quant à notre capacité à assurer les heures de cours.

Pour l'année 2018/2019, l'établissement propose donc de fixer le service annuel d'enseignement des lecteurs du DAAD à 200 heures annuelles.

↳ **Le Conseil d'Administration, sur la base de l'avis favorable du jury chargé d'examiner les candidatures, a donné un avis favorable au recrutement de Madame Dominique PICCO sur les fonctions de directrice des Presses Universitaires de Bordeaux.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la désignation de Monsieur Christophe BOUNEAU en tant que chargé de mission Développement des partenariats économiques.**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les nouvelles modalités d'attribution de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire Aide au repas.**

A compter du 1^{er} août 2018, le prix du repas personnel au CROUS passe de 6,10 € à 6,20 €. L'action sociale souhaite faire une priorité sur l'aide aux repas afin de toucher un plus grand nombre de personnels.

De plus, la baisse de fréquentation des personnels bénéficiant du tarif 1 est significative avec 6 026 repas pris en 2017 contre 8 922 en 2016 (2 896 repas de moins sur l'année). 977 agents ont pris un repas en 2017 contre 1 439 en 2016 (462 agents en moins).

Le projet présenté prévoit une hausse de 41 centimes de l'ASIU pour les collègues ayant un indice INM inférieur à 388. Cela fait passer le prix « net » de leur repas de 3,33 € à 3 €.

De même, le projet prévoit une hausse de 43 centimes de l'ASIU pour les collègues ayant un indice compris entre 389 et 480. Cela fait passer le prix « net » de leur repas de 4,43 € à 4 €.

Enfin, le projet prévoit la création d'une ASIU pour les collègues ayant un indice compris entre 481 et 520 qui permettra de 6,20 € à 5,50 €.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le montant des cotisations 2018/2019 demandées aux personnels pour la pratique des activités sportives et culturelles proposées par l'établissement.**

A compter de la rentrée universitaire 2018, des cotisations sport et culture seront mises en place, pour les personnels de l'Université, selon les modalités suivantes :

- Pour les agents détenant un indice nouveau majoré inférieur ou égal à 388 : la cotisation sport ou culture est fixée à 30 euros, dans la limite de deux ateliers ;

- Pour les agents détenant un indice nouveau majoré supérieur ou égal à 389 : la cotisation sport ou culture est fixée à 45 euros, dans la limite de deux ateliers ;

- Pour les agents détenant un indice nouveau majoré inférieur ou égal à 388 : la cotisation sport et culture est fixée à 45 euros, dans la limite de deux ateliers pour le sport et deux ateliers pour la culture ;

- Pour les agents détenant un indice nouveau majoré supérieur ou égal à 389 : la cotisation sport et culture est fixée à 60 euros, dans la limite de deux ateliers pour le sport et deux ateliers pour la culture.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la procédure de remboursement des droits d'inscription 2018/2019 et la procédure relative aux critères généraux d'exonération des droits d'inscription.**

↳ **Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, un additif aux tarifs 2018/2019.**

Cet additif, outre le point relatif aux cotisations des personnels pour la pratique des activités sportives et culturelles, porte sur les nouveaux tarifs de la Formation à Distance.

Dans un souci de simplification et de revalorisation, le nouveau système prévoit deux tarifs :

- Un tarif unique pour les étudiants s'inscrivant en Licence ou en Master s'élevant à 300 € pour l'année,
- Et un tarif unique pour les étudiants s'inscrivant en DU s'élevant à 350 € pour l'année.

↳ **Le Conseil d'Administration, dans le cadre de la préparation de la Décade de Cerisy, a approuvé, à l'unanimité, l'encaissement d'une subvention de 10 000 € de la part de la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit) et la grille de rémunération des auteurs participants à cette manifestation, sous forme de droits d'auteurs.**

↳ **Le Conseil d'Administration a validé le dépôt du projet de recherche « Garonne à marée » présenté dans le cadre du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne.**

La Garonne maritime et son estuaire - c'est-à-dire le tronçon du fleuve soumis à l'influence de la marée (de son embouchure jusqu'à La Réole) - ont fait l'objet, depuis plus d'une dizaine d'années maintenant, de plusieurs programmes de recherches conduits par le laboratoire Ausonius (université Bordeaux Montaigne). C'est le cas dans un programme en cours, PORTAGE, consacré à l'étude des espaces portuaires de la Garonne fluvio-maritime de la fin de la Protohistoire au XXe siècle et coordonné par A. Colin.

Le projet GARONNE À MARÉE a pour ambition de sensibiliser le grand public à l'évolution historique des paysages de la Garonne fluvio-maritime. Il se propose de redonner à voir cet espace fluvial qui ne doit pas être appréhendé comme immémorial, mais profondément construit par la main de l'homme.

Représentant un budget global de plus de 100 000 €, la part d'autofinancement du projet, estimé à 36 773 €, correspond simplement à la valorisation de la masse salariale des collègues impliquées sur le projet. Les autres co-financements proviennent des recettes prévisionnelles générées par la vente d'ouvrages ainsi que de partenaires extérieurs (en majorité publics).

↳ **Le Conseil d'Administration été informé d'une opération de sortie de l'inventaire, prises en application de la délibération du CA du 8 avril 2016 donnant délégation à la Présidente, portant d'une part sur un ensemble de biens informatiques représentant une valeur d'acquisition de 54 951,45 € dont 6 922,07 € de Financement Extérieur de l'Actif FEA) et, d'autre part, sur deux séries de biens mobiliers (bureaux, armoires, tables) représentant une valeur de 5 580 € et 5 505 €.**

↳ **Le Conseil d'Administration a autorisé, à l'unanimité, une opération de sorties d'inventaires relative à un ensemble de matériels informatiques représentant une valeur d'acquisition de 13 408.87 € et une valeur nette comptable de 2 219.93 €.**

↳ **Le Conseil d'Administration été informé des remises gracieuses accordées par la Présidente, en application de la délibération du CA du 8 avril 2016 donnant délégation à la Présidente, pour un montant total de 1 027,18 €.**

↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de trois nouvelles conventions de coopération internationale portant sur des doubles diplômes avec l'université de Florence (Italie), l'université de Constance (Allemagne) et l'université autonome de Madrid (Espagne).

Le projet de double diplôme avec l'université de Florence entend permettre aux étudiants qui suivront le Corso di Laurea Magistrale "Pianificazione e Progettazione della Città e del Territorio" (LM-48) et le Master "Aménagement et urbanisme-double diplôme" de se voir délivrer le diplôme des deux universités

L'objectif de l'accord avec l'université de Constance vise à établir les conditions de réalisation et de gestion du programme de Double diplôme de Master Plurilingualism – Mehrsprachigkeit de l'Université de Konstanz / Plurilinguisme et contact de langues de l'Université Bordeaux Montaigne.

L'Universidad Autónoma de Madrid et l'Université Bordeaux Montaigne, conviennent d'organiser ensemble un double diplôme délivré par l'Université Bordeaux Montaigne et l'Universidad Autónoma de Madrid. Ce double diplôme englobe le Master français de la mention « Musicologie », parcours « Musique et Culture », assuré à l'UBM, et le Master espagnol « Estudios Artísticos, Literarios y de la Cultura », assuré à l'UAM.

↳ Le Conseil d'Administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, a émis un avis favorable unanime pour l'attribution du titre de docteur Honoris Causa à Monsieur Patricio GUZMAN, cinéaste chilien.

Cinéaste et documentariste – bien qu'ayant été formé au cinéma de fiction à Madrid dans un premier temps – Patricio Guzman est à la fois un artiste engagé, un passeur infatigable de l'Histoire du Chili, son pays natal, et un pédagogue soucieux de transmettre son métier et son vécu de cinéaste engagé, aux jeunes générations.

Le cinéaste chilien s'est fait « l'historien d'un temps présent » à la croisée d'un passé « qui ne passe pas » (Henry Rousso) et d'une Histoire mémorielle du Chili en perpétuelle écriture.

La cérémonie s'accompagnera de différentes actions de médiation culturelle et de valorisation du cinéma documentaire sur le campus.